



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 juillet 2003
Français
Original: anglais

**Assemblée générale
Cinquante-septième session
Point 54 de l'ordre du jour
Question de Chypre**

**Conseil de sécurité
Cinquante-huitième année**

**Lettre datée du 24 juillet 2003, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 24 juillet 2003, qui vous est adressée par S. E. M. Reşat Çağlar, représentant de la République turque de Chypre-Nord (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 54 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Umit **Pamir**



**Annexe à la lettre datée du 24 juillet 2003, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie d'une lettre n'appelant pas de commentaires particuliers de ma part, en date du 24 juillet 2003, qui vous est adressée par S. E. M. Rauf R. Denktaş, Président de la République turque de Chypre-Nord (voir pièce jointe).

Le représentant de la République turque
de Chypre-Nord
(*Signé*) Reşat **Çağlar**

Pièce jointe

Au paragraphe 8 de votre rapport sur les opérations des Nations Unies à Chypre, en date du 27 mai 2003, vous indiquez que la partie chypriote grecque a réaffirmé son intention d'éliminer les mines terrestres de la zone tampon des Nations Unies.

J'ai l'honneur de confirmer que les autorités militaires de la République turque de Chypre-Nord sont prêtes à examiner la question du déminage à Nicosie et dans ses environs avec la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Celle-ci souhaite depuis longtemps que des mesures militaires visant à rétablir la confiance soient prises afin de réduire la tension entre les deux parties.

Il ne fait aucun doute que, tout en renforçant le climat constructif instauré par les initiatives que nous avons prises depuis le 23 avril 2003, et tout en créant de meilleures conditions de sécurité pour le passage d'un côté à l'autre, l'application de cette mesure de nature à rétablir la confiance contribuera aux efforts déployés pour parvenir à un règlement global.

J'ose espérer que, cette fois, la partie chypriote grecque répondra positivement à notre initiative.

Le Président
(Signé) Rauf R. **Denktaş**
